
États financiers de
Fondaction, le Fonds de développement
de la Confédération des syndicats
nationaux pour la coopération et l'emploi

30 novembre 2022

Rapport de l'auditeur indépendant	1
États de la situation financière.....	3
États du résultat global	4
États des variations de l'actif net	5
États des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers.....	7-38

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de
Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des
Syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi (le « Fonds »), qui comprennent les états de la situation financière au 30 novembre 2022 et au 31 mai 2022, et les états du résultat global, les états des variations de l'actif net et les états des flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées les 30 novembre 2022 et 2021, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 30 novembre 2022 et au 31 mai 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées les 30 novembre 2022 et 2021, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion excluant les informations de la section de gestion des risques faisant partie intégrante des états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. ¹

Montréal, Québec

Le 21 décembre 2022

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A118581

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

États de la situation financière

Au 30 novembre 2022 et au 31 mai 2022

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

	Notes	30 novembre 2022	31 mai 2022
		\$	\$
Actif			
Encaisse et équivalents de trésorerie		24 583	13 085
Débiteurs et autres actifs	5	53 910	51 295
Autres investissements	6	1 534 965	1 395 630
Investissements en capital de développement	7	1 642 118	1 657 929
Immobilisations corporelles et incorporelles	11	33 394	23 754
Impôts différés	20	5 912	5 804
		3 294 882	3 147 497
Passif			
Créditeurs et autres passifs	15	23 199	16 685
Passifs nets reliés aux avantages postérieurs à l'emploi	21	20 138	19 459
		43 337	36 144
Actif net		3 251 545	3 111 353
Nombre d'actions de catégorie A, séries 1 et 2 en circulation (en milliers)	16	216 836	207 133
Actif net par action de catégorie A, séries 1 et 2 (en dollars)		15,00	15,02

Engagements et éventualités (notes 7, 12, 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration

(S) Diane Beaudry

_____, Administratrice

(S) Geneviève Morin

_____, Administratrice

Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

États du résultat global

Périodes de six mois terminées les 30 novembre

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

	Notes	2022 \$	2021 \$
Produits			
Intérêts		21 992	20 839
Dividendes et distributions		23 175	10 206
Honoraires et autres revenus		67	708
		<u>45 234</u>	<u>31 753</u>
 Gains (pertes) sur investissements en capital de développement et autres investissements			
Réalisés		9 096	51 097
Non réalisés		(29 144)	155 092
		<u>(20 048)</u>	<u>206 189</u>
		<u>25 186</u>	<u>237 942</u>
 Charges opérationnelles	18	<u>32 149</u>	<u>28 219</u>
 Résultat avant impôts		<u>(6 963)</u>	<u>209 723</u>
Impôts sur le résultat	20	<u>(106)</u>	<u>40</u>
Résultat net		<u>(6 857)</u>	<u>209 683</u>
 Autre élément du résultat global qui ne sera pas reclassé au résultat net			
Réévaluation des passifs nets reliés aux avantages postérieurs à l'emploi, déduction faite des impôts	21	<u>134</u>	<u>(1 160)</u>
 Résultat global		<u>(6 723)</u>	<u>208 523</u>
 Nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A, séries 1 et 2 (en milliers)		<u>211 571</u>	<u>197 497</u>
 Résultat net par action de catégorie A, séries 1 et 2 (en dollars)		<u>(0,03)</u>	<u>1,06</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

États des variations de l'actif net

Périodes de six mois terminées les 30 novembre

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

	Note	Capital-actions de catégorie A		Résultats nets non distribués	Actif net
	16	Série 1	Série 2		
		\$	\$	\$	\$
2022					
Solde au début		2 209 898	35 121	866 334	3 111 353
Résultat net		—	—	(6 857)	(6 857)
Autre élément					
du résultat global		—	—	134	134
Émissions d'actions		216 845	5 025	—	221 870
Rachats d'actions		(52 201)	(994)	(21 760)	(74 955)
Virement		190 000	—	(190 000)	—
		354 644	4 031	(218 483)	140 192
Solde à la fin		2 564 542	39 152	647 851	3 251 545
2021					
Solde au début		1 940 409	27 805	991 937	2 960 151
Résultat net		—	—	209 683	209 683
Autre élément					
du résultat global		—	—	(1 160)	(1 160)
Émissions d'actions		213 641	6 444	—	220 085
Rachats d'actions		(33 302)	(474)	(14 553)	(48 329)
		180 339	5 970	193 970	380 279
Solde à la fin		2 120 748	33 775	1 185 907	3 340 430

Les résultats nets non distribués comprennent un solde créditeur relié au cumul de l'autre élément du résultat global de 10,8 M\$ (solde débiteur de 5,8 M\$ au 30 novembre 2021).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

États des flux de trésorerie

Périodes de six mois terminées les 30 novembre

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

	Notes	2022	2021
		\$	\$
Activités opérationnelles			
Résultat net		(6 857)	209 683
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Gains (pertes) sur investissements en capital de développement et autres investissements			
Réalisées		(9 096)	(51 097)
Non réalisés		29 144	(155 092)
Intérêts et distributions capitalisés		(17 501)	(10 452)
Variation des passifs nets reliés aux avantages postérieurs à l'emploi		830	2 233
Amortissements	11	1 512	1 362
Impôts différés	20	(125)	25
		(2 093)	(3 338)
Variation des éléments hors caisse	22	(9 390)	(24 541)
		(11 483)	(27 879)
Investissements en capital de développement			
Acquisitions		(97 183)	(160 335)
Produits de cessions		99 934	159 528
Autres investissements			
Acquisitions		(502 020)	(618 709)
Produits de cessions		382 592	478 521
		(116 677)	(140 995)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(128 160)	(168 874)
Activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	11	(7 257)	(3 104)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(7 257)	(3 104)
Activités de financement			
Émissions d'actions	16	221 870	226 585
Rachats d'actions	16	(74 955)	(48 329)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		146 915	178 256
Augmentation de l'encaisse et équivalents de trésorerie		11 498	6 278
Encaisse et équivalents de trésorerie au début		13 085	25 030
Encaisse et équivalents de trésorerie à la fin		24 583	31 308

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

1 Loi constitutive

Statut et fonctions du Fonds

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi (le « Fonds » ou « Fondation »), constitué par une loi de l'Assemblée nationale du Québec (*L.R.Q., chapitre F3.1.2*) (la « Loi »), est une société de placement à fonds social ayant principalement pour fonctions :

- a) de favoriser l'investissement dans des entreprises en garantissant ou en se portant caution de toute obligation contractée par cette dernière ou en investissant directement dans le but de promouvoir la création, le maintien ou la sauvegarde d'emplois;
- b) de favoriser le développement des entreprises admissibles en invitant les travailleuses et les travailleurs et les autres ressources du milieu à participer à ce développement par la souscription d'actions du Fonds;
- c) de développer des aptitudes à la gestion des travailleuses et travailleurs d'entreprises autocontrôlées et de favoriser leur implication active dans le développement économique du Québec;
- d) d'aider les entreprises à se conformer aux lois et règlements en matière d'environnement;
- e) de favoriser le développement auprès des entreprises de politiques environnementales.

Fondation a pour objectif principal d'effectuer des investissements en capital de développement dans des entreprises admissibles dans le but d'obtenir une appréciation du capital à long terme.

2 Sommaire des principales méthodes comptables

2.1 Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Ils ont été approuvés pour publication le 21 décembre 2022 par le conseil d'administration.

2.2 Base d'évaluation

Ces états financiers ont été préparés sur la base de la juste valeur sauf en ce qui concerne les immobilisations corporelles et incorporelles qui sont évaluées selon la base du coût historique. Les présents états financiers sont les seuls états financiers présentés par le Fonds.

2.3 Entité d'investissement

Le Fonds répond à la définition d'entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), car les conditions suivantes sont rencontrées :

- a) le Fonds obtient des capitaux de plusieurs investisseurs dans le but de gérer leur épargne;
- b) le Fonds déclare à ses investisseurs que ses investissements en capital de développement et ses autres investissements (« investissements ») ont pour objectif de générer du rendement sur le capital et de procurer des revenus d'investissement, conformément à sa mission;
- c) le Fonds mesure et évalue la performance de ses investissements sur une base de juste valeur.

Le Fonds ne prépare pas d'états financiers consolidés.

2 Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.4 Présentation des états de la situation financière

Le Fonds présente ses états de la situation financière par ordre décroissant de liquidité. Tous les actifs et passifs du Fonds sont des actifs et passifs non courants, étant donné qu'ils ne sont pas principalement détenus à des fins de transaction, à l'exception des éléments courants suivants : encaisse et équivalents de trésorerie, débiteurs et autres actifs, créditeurs et autres passifs à l'exception de la provision pour éventualités. Les notes 6 et 7 présentent les montants que le Fonds s'attend à recouvrer dans les douze prochains mois relativement à ses investissements.

2.5 Filiales et entreprises associées

Les participations dans les filiales et les entreprises associées sont comptabilisées à la juste valeur par le biais du résultat net.

2.6 Instruments financiers – Comptabilisation et classement

Les instruments financiers sont évalués initialement à la juste valeur et sont comptabilisés à la date de transaction lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Ils sont classés dans différentes catégories en fonction de leurs caractéristiques ainsi que de l'intention du Fonds au moment de leur comptabilisation initiale.

Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les investissements en capital de développement, les autres investissements, les sommes à recevoir sur cession d'investissement en capital de développement et autres investissements ainsi que les sommes à payer sur acquisition d'autres investissements sont tous des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces instruments financiers font partie d'un portefeuille géré dont la performance est évaluée, d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie documentée de gestion intégrée des actifs financiers et les informations sont fournies en interne sur cette base aux principaux dirigeants du Fonds.

Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur et les variations de valeur sont constatées par le biais du résultat net. Les frais de transactions sont comptabilisés au résultat net lorsqu'ils sont engagés.

Le coût des autres investissements et le coût des investissements en capital de développement présentés aux notes 6 et 7 correspondent aux montants payés et sont établis en fonction du coût moyen, compte non tenu des frais de transactions. Plus précisément, la date de transaction de leur comptabilisation initiale ou de leur décomptabilisation correspond à la date à laquelle le Fonds s'engage à acheter ou à vendre ceux-ci. La note 7 présente également les engagements non provisionnés visant l'acquisition de titres supplémentaires.

Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti

L'encaisse, les équivalents de trésorerie et les autres comptes débiteurs sont classés dans les prêts et créances, et les comptes créditeurs sont classés comme autres passifs. Ces instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti qui se rapproche de leur juste valeur étant donné leur nature et leur courte échéance.

L'évaluation initiale comprend les coûts de transaction directement attribuable à l'acquisition ou à l'émission de l'actif financier ou du passif financier.

Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé lorsque le Fonds n'a plus les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie sur cet actif. Un passif financier est décomptabilisé à l'extinction de l'obligation, soit à la date où l'obligation précisée au contrat est exécutée, annulée ou expirée.

Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de ses activités, le Fonds peut utiliser des contrats à terme afin de se protéger contre les risques liés aux fluctuations des devises et des taux d'intérêt ou pour tirer avantage de ces fluctuations.

Les dérivés sont évalués ultérieurement à la juste valeur et les variations de valeur sont constatées par le biais du résultat net. Les frais de transactions sont comptabilisés au résultat net lorsqu'ils sont engagés.

2 Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.7 Instruments financiers – Évaluation de la juste valeur

Les investissements en capital de développement et les autres investissements ont été établis à la juste valeur. Cette dernière est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Titres et dérivés cotés ou négociés sur des marchés actifs

La juste valeur des participations en actions, des placements en obligations, des parts de sociétés, des instruments financiers dérivés et autres titres de participation ainsi que des titres de marché monétaire est établie en fonction du cours de clôture des principales Bourses ou des principaux marchés à la date des états de la situation financière, incluant les intérêts courus. Le Fonds utilise le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Fonds détermine le point de l'écart acheteur-vendeur le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances en cause.

Titres non cotés

La juste valeur des participations en actions, des parts de sociétés et autres titres de participation est établie selon les techniques d'évaluation appropriées comprenant principalement la référence à une ou des transactions sans lien de dépendance ou à des offres d'achat, la valeur nette de réalisation, la capitalisation des flux monétaires ou des bénéfices ou l'actualisation des flux monétaires. La juste valeur ainsi déterminée s'appuie sur des hypothèses raisonnables incluant celles retenues pour déterminer les flux monétaires ou les taux de capitalisation et le niveau de risque associé à ces éléments. Ces hypothèses sont également influencées par les conditions de marché en vigueur à la date des états de la situation financière, dont les taux d'intérêt des obligations du Canada, les écarts de crédit et l'évolution de sociétés comparables cotées en Bourse. Les parts de fonds sont principalement évaluées à la valeur établie par leur gestionnaire respectif selon des méthodes d'évaluation appropriées au type d'investissements. La juste valeur des actifs et des passifs tient compte des nouvelles informations disponibles et des événements importants survenus entre la date de l'état de la situation financière de l'entité émettrice, ou du fonds, et la date d'évaluation.

Prêts, avances, garanties et cautionnements

La juste valeur des prêts et des avances est principalement déterminée par l'actualisation des flux monétaires futurs au taux d'intérêt du marché à la date des états de la situation financière pour des titres similaires. S'il y a lieu, une provision pour pertes relatives aux garanties et aux cautionnements consentis par le Fonds est inscrite aux états financiers dans les créiteurs pour tenir compte de la probabilité de subir une perte.

2.8 Encaisse et équivalents de trésorerie

L'encaisse et les équivalents de trésorerie sont constitués des comptes de caisse et bancaires, des montants déposés auprès d'une institution financière et d'autres placements à court terme très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

2.9 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, s'il y a lieu. Le coût comprend les éléments qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les éléments de coût ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'élément iront au Fonds et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges opérationnelles par le biais du résultat net lorsqu'ils sont encourus.

2 Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.9 Immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

Principales catégories d'immobilisations

	Mode d'amortissement	Durées
Corporelles		
Bâtiments	Linéaire	20 à 60 ans
Mobilier et équipement de bureau	Linéaire	7 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	4 à 6 ans
Incorporelles		
Logiciels	Linéaire	3 et 5 ans
Développement informatique	Linéaire	10 ans

Le Fonds ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation entre ses parties significatives et amortit séparément chacune de ces parties. La valeur comptable d'une partie remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revus à chaque date de présentation de l'information financière et ajustés au besoin.

Dépréciation des actifs non financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Fonds revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs aient subi une perte de valeur. De plus, le Fonds comptabilise les reprises de valeur lorsque les événements ou les circonstances le justifient.

2.10 Avantages postérieurs à l'emploi

Les coûts et les charges reliées aux prestations de retraite gagnées et au régime d'assurances collectives du personnel sont comptabilisés par le biais du résultat net et se composent du coût des services courants, du coût des services passés et des intérêts nets sur les passifs nets reliés aux régimes.

Les passifs nets reliés aux avantages postérieurs à l'emploi correspondent à la valeur actualisée de l'obligation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes.

Les réévaluations des passifs nets reliés aux avantages postérieurs à l'emploi comprennent les gains et pertes actuariels des régimes ainsi que l'écart entre le rendement réel des actifs des régimes de retraite et le rendement prévu à l'exclusion des revenus d'intérêts. Les gains et pertes actuariels résultent des modifications apportées aux hypothèses financières utilisées pour déterminer les obligations reliées aux régimes et des gains ou des pertes d'expérience sur ces mêmes obligations. Les réévaluations des passifs nets reliés aux avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisées à l'autre élément du résultat global et sont présentées distinctement dans l'état des variations de l'actif net.

2 Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.11 Capital-actions

Les actions de catégorie A du Fonds sont rachetables au gré du détenteur, sujet à certaines conditions, et elles sont classées à l'actif net, car elles possèdent toutes les caractéristiques suivantes :

- elles accordent au porteur le droit à une quote-part de l'actif net du Fonds en cas de liquidation de celui-ci;
- elles appartiennent à une catégorie qui est subordonnée à toutes les autres catégories d'instruments du Fonds;
- elles possèdent des caractéristiques identiques à tous les autres instruments de cette catégorie;
- à l'exception de l'obligation contractuelle pour le Fonds de racheter ou de rembourser l'instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier, elles n'incluent pas l'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à une autre entité ni d'échanger des actifs financiers ou des passifs financiers avec une autre entité dans des conditions potentiellement défavorables à l'entité; il ne s'agit pas non plus d'un contrat qui sera ou qui peut être réglé en instruments de capitaux propres du Fonds;
- le total des flux de trésorerie attendus, attribuables aux actions sur leur durée de vie, est basé essentiellement sur la variation de l'actif net.

Les émissions et les rachats d'actions sont comptabilisés comme des transactions portant sur l'actif net. Le montant reçu en contrepartie de l'émission d'actions est inclus au capital-actions. Les rachats d'actions sont comptabilisés lorsque les demandes sont approuvées en vertu des critères de rachat à la valeur de rachat en cours, et les actions sont décomptabilisées sur la base du coût moyen.

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation au cours de la période.

2.12 Devise fonctionnelle et conversion de devises

Le dollar canadien constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture des états financiers. Les écarts de conversion sont présentés sous les postes « Gains réalisés et non réalisés sur investissements en capital de développement et autres investissements » à l'état du résultat global.

2.13 Constatation des produits

Dividendes et distributions

Les dividendes non cumulatifs et les distributions sont comptabilisés à la date de leur déclaration et les dividendes cumulatifs sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'engagement.

Intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'engagement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Gains et pertes réalisés et non réalisés

Les gains et les pertes réalisés résultant de la cession d'investissements en capital de développement et autres investissements, incluant les instruments financiers dérivés, sont comptabilisés au moment de la vente et présentés sous le poste « Gains et pertes réalisés sur investissements en capital de développement et autres investissements » à l'état du résultat global et correspondent à l'écart entre le produit de cession et le coût, déterminé selon la méthode du coût moyen. Tous les gains et les pertes non réalisés résultant des évaluations à la juste valeur des instruments financiers sont comptabilisés au moment de leur évaluation à la juste valeur et présentés sous le poste « Gains et pertes non réalisés sur investissements en capital de développement et autres investissements » à l'état du résultat global.

2 Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.14 Impôts

Le Fonds est assujéti à l'impôt fédéral et à l'impôt provincial sur son résultat. Il est également assujéti aux règles d'impôts applicables aux sociétés de placement à capital variable.

La charge d'impôts sur le résultat comprend la charge d'impôts exigibles et la charge d'impôts différés. Les impôts sur le résultat sont comptabilisés au résultat net, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement sous l'autre élément du résultat global; en pareil cas, les impôts sont comptabilisés directement au net de l'autre élément du résultat global.

Les impôts exigibles correspondent au montant des impôts payables sur le résultat imposable de la période, calculé selon les taux d'impôts adoptés ou quasi adoptés à la clôture de la période de présentation de l'information financière et tout ajustement des impôts à payer à l'égard des périodes antérieures.

Les impôts différés sont reliés aux différences temporaires survenant entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers. Les impôts différés sont calculés sur une base non actualisée au moyen des taux d'impôts et des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de la présentation de l'information financière et dont l'application est attendue sur la période au cours duquel l'actif relié aux impôts différés sera réalisé ou le passif relié aux impôts différés sera réglé. Un actif relié aux impôts différés est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, auquel les différences temporelles pourront être imputées, sera disponible.

Pour l'impôt fédéral, le Fonds peut, entre autres, obtenir le remboursement de son impôt payé sur ses gains en capital en procédant au rachat de ses actions ou à des virements des résultats nets non distribués au capital-actions. Aux fins de l'impôt provincial, les gains en capital ne sont pas imposables.

Le Fonds se considère en substance exempté de l'impôt fédéral et provincial sur les résultats reliés aux gains en capital aux fins de l'application des IFRS et, par conséquent, ne constate aucun passif relié aux impôts différés relativement aux gains ou pertes non réalisés sur les investissements ni d'actif relié aux impôts différés équivalents relativement aux recouvrements latents découlant des mécanismes fiscaux reliés à l'impôt en main remboursable au titre des gains en capital.

2.15 Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, le Fonds apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

En tant que preneur, le Fonds comptabilise à titre de charge opérationnelle à l'état du résultat global les paiements sur les contrats de location à court terme et sur les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur selon la méthode linéaire sur la durée du contrat. De plus, le Fonds applique la mesure de simplification permettant de ne pas séparer les composantes locatives et les composantes non locatives d'un contrat.

2.16 Normes comptables publiées, mais non encore adoptées

À la date d'autorisation de ces états financiers, il n'y a aucune nouvelle norme ou modification de norme existante publiée par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB ») devant entrer en vigueur ultérieurement qui est susceptible d'avoir une incidence significative pour les états financiers du Fonds.

3 Hypothèses, estimations comptables et jugements critiques

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige l'utilisation d'estimations comptables et le recours au jugement lors de l'application des méthodes comptables. Des modifications apportées aux hypothèses peuvent avoir une incidence importante sur les états financiers de la période au cours de laquelle ces hypothèses ont été modifiées. La direction estime que les hypothèses sous-jacentes sont appropriées et que les états financiers du Fonds présentent par conséquent une image fidèle de sa situation financière et de ses résultats. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

3.1 Évaluation de la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif et des dérivés

La *Politique d'évaluation des investissements en capital de développement* (la « Politique ») adoptée par le conseil d'administration du Fonds énonce les principes appliqués par celui-ci pour établir la juste valeur de ses investissements sur une base continue. La direction des Finances voit au respect de la Politique, à son application et propose les modifications pouvant être requises.

Le Fonds doit émettre des hypothèses et utiliser des estimations lorsqu'il évalue la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif. Des jugements importants sont posés dans les choix de techniques d'évaluation et dans les hypothèses retenues à l'intérieur de ces techniques d'évaluation. Conformément au *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement* mis en place par l'Autorité des marchés financiers, le Fonds a mis en œuvre divers contrôles et procédures afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est appropriée et fiable.

Afin d'évaluer la juste valeur des instruments financiers conformément aux principes d'évaluation adoptés par le Fonds, l'équipe d'évaluateurs du Fonds, laquelle est composée d'employés des équipes finances et investissement, effectue semestriellement le suivi de la performance des sociétés composant son portefeuille et est constamment à la recherche d'informations relatives aux affaires et aux activités des sociétés prises en considération dans le processus d'évaluation. Les évaluateurs effectuent, le cas échéant, le suivi des données sur les sociétés comparables, des résultats de transactions récentes et des notations d'instruments et de société similaires.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. La juste valeur est également établie au moyen de données et d'estimations internes (données non observables) qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation.

L'utilisation de données non observables requiert le recours au jugement de la part des évaluateurs du Fonds afin que celles-ci reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer la juste valeur à partir de la meilleure information possible dans les circonstances. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché visé. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures.

Conformément à la Politique, toute information pertinente concernant les évaluations à la juste valeur est soumise à un comité d'évaluation indépendant dont la majorité des membres sont des évaluateurs qualifiés indépendants du Fonds. Ce comité passe en revue les informations et fait rapport au comité d'audit avant la publication des états financiers annuels ou intermédiaires. La présidente-directrice générale ainsi que le vice-président et chef de la direction financière signent une attestation concernant l'évaluation des investissements en capital de développement qui est déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers. Cette attestation confirme notamment le caractère raisonnable de la juste valeur globale du portefeuille des investissements en capital de développement.

3 Hypothèses, estimations comptables et jugements critiques (suite)

3.2 Évaluation des passifs nets reliés aux avantages postérieurs à l'emploi

Le Fonds doit émettre des hypothèses pour l'utilisation de données statistiques et d'autres paramètres visant à évaluer les passifs nets reliés aux avantages postérieurs à l'emploi. Ces hypothèses incluent, entre autres, le taux d'actualisation des obligations de retraite et assurances collectives et du calcul du rendement prévu des actifs des régimes, le taux attendu d'augmentation des salaires ainsi que la table de mortalité.

Dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avéraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle du montant du coût des régimes porté au résultat net et à l'autre élément du résultat global ainsi que des passifs nets reliés aux avantages postérieurs à l'emploi présentés aux états de la situation financière. Une firme d'experts indépendants procède à l'établissement de la juste valeur de ces passifs nets.

4 Risques associés aux instruments financiers

Les informations sur la gestion des risques financiers font partie intégrante de ces états financiers. Elles sont présentées en détail dans la section intitulée « Gestion des risques » du rapport de gestion qui est disponible au siège social du Fonds, sur son site Web (www.fondation.com) et sur le site Web de SEDAR (www.sedar.com).

5 Débiteurs et autres actifs

	30 novembre 2022	31 mai 2022
	\$	\$
Sommes à recevoir sur cession d'investissements		
en capital de développement et autres investissements	2 000	4 479
Dividendes et intérêts courus d'investissements en		
capital de développement et autres investissements	15 354	9 875
Impôts sur le résultat	5 455	6 805
Impôt en main remboursable	27 821	27 914
Autres	3 280	2 222
Total	53 910	51 295

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

6 Autres investissements

Le *Relevé des autres investissements* (non audité), qui énumère le détail des titres détenus, est présenté distinctement de ces états financiers et est disponible au siège social du Fonds, sur son site Web (www.fondation.com) et sur le site Web de SEDAR (www.sedar.com).

	30 novembre 2022			31 mai 2022		
	Coût	Plus-value (moins-value) non réalisée	Juste valeur	Coût	Plus-value (moins-value) non réalisée	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Titres à échéance non déterminée						
Actions, parts et autres titres de participation	1 251 846	(82 364)	1 169 482	1 230 849	(124 852)	1 105 997
Titres à échéance déterminée						
Obligations						
Gouvernements	311 720	(20 939)	290 781	260 135	(24 014)	236 121
Institutions financières	33 497	(1 732)	31 765	23 050	(1 394)	21 656
Sociétés	29 791	(2 322)	27 469	25 738	(2 849)	22 889
	375 008	(24 993)	350 015	308 923	(28 257)	280 666
Instruments financiers dérivés ¹	—	2 758	2 758	—	3 601	3 601
Marché monétaire						
Gouvernements	8 318	—	8 318	978	—	978
Institutions financières	4 392	—	4 392	4 388	—	4 388
	12 710	—	12 710	5 366	—	5 366
	387 718	(22 235)	365 483	314 289	(24 656)	289 633
Total des autres investissements²	1 639 564	(104 599)	1 534 965	1 545 138	(149 508)	1 395 630

1. Au 30 novembre 2022, les actifs reliés aux instruments financiers dérivés s'élèvent à 2,8 M\$ (3,6 M\$ au 31 mai 2022) et sont présentés avec les autres investissements. Les passifs reliés aux instruments financiers dérivés s'élèvent à 4,8 M\$ (0,4 M\$ au 31 mai 2022) et sont présentés sous le poste « Crédoeurs et autres passifs » (note 15).

2. Au 30 novembre 2022, les autres investissements incluent des titres libellés en dollars américains, d'une juste valeur de 12,2 M\$ (72,8 M\$ au 31 mai 2022).

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

6 Autres investissements (suite)

Répartition des autres investissements par échéance

Obligations

	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2022					
Valeur nominale	2 277	136 652	107 531	130 827	377 287
Juste valeur	2 269	127 131	99 445	121 170	350 015
Taux moyen effectif (%)	3,73 %	4,60 %	3,68 %	3,86 %	4,07 %
Taux moyen nominal (%)	2,68 %	2,33 %	2,48 %	3,54 %	2,80 %
31 mai 2022					
Valeur nominale	2 025	109 849	74 511	107 729	294 114
Juste valeur	2 022	104 896	67 767	105 981	280 666
Taux moyen effectif (%)	2,33 %	3,55 %	3,45 %	3,78 %	3,60 %
Taux moyen nominal (%)	2,19 %	2,03 %	2,09 %	3,89 %	2,73 %

Marché monétaire

	Moins de 1 an	1 an et plus	Total
	\$	\$	\$
30 novembre 2022			
Juste valeur	12 710	—	12 710
Taux moyen effectif (%)	3,73 %	—	3,73 %
31 mai 2022			
Juste valeur	5 366	—	5 366
Taux moyen effectif (%)	1,03 %	—	1,03 %

Instruments financiers dérivés

	Moins de 1 an	1 an et plus	Total
	\$	\$	\$
30 novembre 2022			
Juste valeur			
Contrats à terme sur taux d'intérêt se référant à un montant nominal total de 587,1 M\$	(340)	—	(340)
Contrat de change en devise américaine se référant à un montant nominal de 211,0 M\$	(1 685)	—	(1 685)
	(2 025)	—	(2 025)
31 mai 2022			
Juste valeur			
Contrats à terme sur taux d'intérêt se référant à un montant nominal total de 179,3 M\$	135	—	135
Contrat de change en devise américaine se référant à un montant nominal de 181,0 M\$	3 088	—	3 088
	3 223	—	3 223

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

7 Investissements en capital de développement

Le *Relevé du coût des investissements en capital de développement*, accompagné d'un rapport de l'auditeur indépendant, fournit le détail des investissements réalisés. Il est présenté distinctement des états financiers audités et est disponible au siège social du Fonds, sur son site Web (www.fondation.com) et sur le site Web de SEDAR (www.sedar.com).

	30 novembre 2022			31 mai 2022		
	Coût	Plus-value (moins-valeur) non réalisée	Juste valeur	Coût	Plus-value (moins-valeur) non réalisée	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Non garantis						
Actions participantes	973 966	235 069	1 209 035	927 138	302 575	1 229 713
Actions non participantes	127 812	16 364	144 176	130 283	3 073	133 356
Prêts et avances	316 502	(39 358)	277 144	309 179	(23 545)	285 634
	<u>1 418 280</u>	<u>212 075</u>	<u>1 630 355</u>	<u>1 366 600</u>	<u>282 103</u>	<u>1 648 703</u>
Garantis						
Prêts et avances	15 831	(4 068)	11 763	13 674	(4 448)	9 226
Total des investissements en capital de développement	<u>1 434 111</u>	<u>208 007</u>	<u>1 642 118</u>	<u>1 380 274</u>	<u>277 655</u>	<u>1 657 929</u>

Au 30 novembre 2022, les investissements en capital de développement incluent des titres libellés en dollars américains d'une juste valeur de 130,8 M\$ (109,2 M\$ au 31 mai 2022).

Les ententes d'investissements peuvent comporter des clauses prévoyant des options de conversion et de rachat. Le Fonds peut exercer ces options et procéder à des échanges non monétaires d'instruments financiers dans le cours normal de ses activités.

Répartition par échéance et taux moyens effectifs des prêts et avances

	Taux variables			Taux fixes		
	Total	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2022						
Non garantis	10 347	13 376	182 576	70 845	266 797	277 144
Taux moyen effectif (%)	10,50 %	23,31 %	10,84 %	7,56 %		
Garantis	2 016	1 009	5 555	3 183	9 747	11 763
Taux moyen effectif (%)	3,09 %	5,87 %	12,63 %	7,80 %		
31 mai 2022						
Non garantis	4 942	7 684	195 320	77 688	280 692	285 634
Taux moyen effectif (%)	7,67 %	20,72 %	10,75 %	7,83 %		
Garantis	2 393	269	4 961	1 603	6 833	9 226
Taux moyen effectif (%)	4,14 %	10,91 %	13,09 %	7,60 %		

Les encaissements en capital prévus au cours des douze prochains mois sont de 24,0 M\$ (17,7 M\$ au 31 mai 2022).

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

7 Investissements en capital de développement (suite)

Répartition des investissements et des engagements financiers par secteur d'activité

	Consommation discrétionnaire et biens de consommation de base	Industries	Technologies de l'information, communications et santé	Immobilier et services aux collectivités	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2022						
Investissements, au coût	431 064	265 081	395 328	187 389	155 249	1 434 111
Plus-value (moins-value) non réalisée	(26 937)	75 530	108 771	34 505	16 138	208 007
	404 127	340 611	504 099	221 894	171 387	1 642 118
Garanties et cautionnements	—	—	—	8 475	—	8 475
Engagements ¹	51 929	54 478	169 847	56 731	45 297	378 282
Risque maximal	456 056	395 089	673 946	287 100	216 684	2 028 875
31 mai 2022						
Investissements, au coût	403 759	262 342	376 740	175 333	162 100	1 380 274
Plus-value (moins-value) non réalisée	(23 369)	97 631	153 988	35 504	13 901	277 655
	380 390	359 973	530 728	210 837	176 001	1 657 929
Garanties et cautionnements	—	—	—	8 475	—	8 475
Engagements ¹	43 086	29 334	175 780	56 358	46 651	351 209
Risque maximal	423 476	389 307	706 508	275 670	222 652	2 017 613

1. Les engagements représentent les investissements qui ont déjà été convenus et pour lesquels des sommes sont réservées à même les autres investissements, mais non encore déboursées à la date de présentation de l'information financière. Ces sommes peuvent généralement être exigées à quelques jours d'avis, dans la mesure où les conditions prévues aux ententes sont respectées. Dans les faits, ceux-ci sont déboursés par tranche sur une durée pouvant aller jusqu'à dix ans dans le cas des fonds d'investissement qui constituent la majorité des engagements au 30 novembre 2022 et au 31 mai 2022. Des engagements d'un montant de 70,1 M\$ sont libellés en dollars américains au 30 novembre 2022 (74,8 M\$ au 31 mai 2022).

8 Instruments financiers et gestion des risques financiers

Classement des instruments financiers

Le Fonds a classé ses instruments financiers selon la hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données d'entrée utilisées dans la détermination de la juste valeur. La hiérarchie se compose des trois niveaux suivants :

- Niveau 1 : justes valeurs basées sur les cours d'un marché actif pour un instrument identique;
- Niveau 2 : justes valeurs fondées sur les cours de marché pour un instrument semblable ou basées sur des techniques d'évaluation dont toutes les données d'entrée importantes sont fondées sur des informations de marché observables; et,
- Niveau 3 : justes valeurs basées sur des techniques reconnues d'évaluation dont les données d'entrée importantes ne sont pas entièrement fondées sur des informations de marché observables.

Un actif ou un passif financier est inclus intégralement dans l'un des trois niveaux d'après le niveau de données d'entrée le plus bas qui sera important pour l'évaluation. De plus, le classement entre les niveaux hiérarchiques est établi au moment de l'évaluation initiale de la juste valeur de l'instrument financier et est revu à chaque date de présentation de l'information financière.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

8 Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Le tableau suivant présente la hiérarchie des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur :

	30 novembre 2022				31 mai 2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Investissements en capital de développement (note 7)								
Actions participantes	275 598	56 380	877 057	1 209 035	286 288	56 156	887 269	1 229 713
Actions non participantes	—	—	144 176	144 176	—	—	133 356	133 356
Prêts et avances non garantis	—	—	277 144	277 144	—	—	285 634	285 634
Prêts et avances garantis	—	—	11 763	11 763	—	—	9 226	9 226
Autres investissements (note 6)								
Actions, parts et autres titres de participations	35 182	1 134 300	—	1 169 482	107 852	998 145	—	1 105 997
Obligations	—	350 015	—	350 015	—	280 666	—	280 666
Instruments financiers dérivés	—	2 758	—	2 758	—	3 601	—	3 601
Marché monétaire	—	12 710	—	12 710	—	5 366	—	5 366
Sommes à recevoir sur cession d'investissements en capital de développement et autres investissements (note 5)	—	2 000	—	2 000	—	4 479	—	4 479
Sommes à payer sur acquisitions d'autres investissements (note 15)	—	(3 153)	—	(3 153)	—	(643)	—	(643)
Instruments financiers dérivés (note 15)	—	(4 783)	—	(4 783)	—	(378)	—	(378)
	310 780	1 550 227	1 310 140	3 171 147	394 140	1 347 392	1 315 485	3 057 017

Transferts

Les transferts entre niveaux sont réputés s'être produits lorsque l'information sous-jacente ou les cours utilisés pour l'évaluation des actifs ou des passifs deviennent plus ou moins dépendants de données de marché observables, tel qu'il est précédemment indiqué dans la détermination des niveaux 1, 2 et 3 de la hiérarchie des justes valeurs du Fonds.

Aucun instrument financier n'a été transféré entre les niveaux 1 et 2 au cours des périodes de six et douze mois terminées les 30 novembre 2022 et 31 mai 2022.

Aucun instrument financier n'a été transféré du niveau 3 vers un niveau inférieur au cours des périodes de six et douze mois terminées les 30 novembre 2022 et 31 mai 2022.

S'il y a lieu, le transfert entre niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, aux fins de préparation du tableau présenté ci-dessous, est réputé s'être produit à l'ouverture de la période visée.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

8 Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Investissements en capital de développement

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie :

	Actions		Prêts et avances		
	participants	non participants	garantis	non garantis	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2022					
Variation de la période (6 mois)					
Juste valeur au début	887 269	133 356	9 226	285 634	1 315 485
Acquisitions	82 328	—	3 331	14 715	100 374
Dispositions	(77 832)	(1 685)	(1 578)	(15 465)	(96 560)
Intérêts et distributions capitalisés	—	—	404	8 073	8 477
Gains (pertes)					
Réalisés	41 049	(786)	—	—	40 263
Non réalisés	(55 757)	13 291	380	(15 813)	(57 899)
Juste valeur à la fin	877 057	144 176	11 763	277 144	1 310 140
31 mai 2022					
Variation de la période (12 mois)					
Juste valeur au début	720 630	205 784	5 823	254 412	1 186 649
Acquisitions	228 083	14 550	5 161	86 430	334 224
Dispositions	(184 751)	(76 851)	(3 002)	(66 722)	(331 326)
Intérêts et distributions capitalisés	—	—	726	14 455	15 181
Gains (pertes)					
Réalisés	82 495	(582)	(233)	(6 255)	75 425
Non réalisés	40 812	(9 545)	751	3 314	35 332
Juste valeur à la fin	887 269	133 356	9 226	285 634	1 315 485

La plus-value non réalisée liée aux investissements en capital de développement détenus au 30 novembre 2022, pour lesquels il y a des données d'entrée importantes qui ne sont pas toutes fondées sur des informations de marchés observables (niveau 3), a diminué de 56,7 M\$ (augmentation de 49,1 M\$ au 31 mai 2022).

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

8 Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Utilisation des données non observables pour évaluer les instruments financiers de niveau 3

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués à la juste valeur selon des techniques et modèles d'évaluation qui incorporent des hypothèses importantes provenant de données non observables sur le marché. Le tableau suivant présente les principales techniques et les données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 :

Description	Technique(s) d'évaluation	Juste valeur (\$)		Données non observables	Intervalle de valeurs des données (moyenne pondérée)	
		30 novembre 2022	31 mai 2022		30 novembre 2022	31 mai 2022
Investissements en capital de développement						
Actions participantes et parts non cotées	Capitalisation des flux monétaires	90 163	107 621	Taux de capitalisation % de BAIIA ¹	8,0 %-18,4 % (10,4 %)	7,9 %-14,3 % (10,0 %)
					4,1 %-23,5 % (13,2 %)	5,1 %-37,7 % (16,6 %)
	Multiple de BAIIA	77 918	47 539	Multiple de BAIIA	5,2-11,9 (9,1)	5,3-12,2 (10,2)
	Multiple de revenus	8 581	11 172	Multiple de revenus	1,5-5,6 (4,5)	1,9-4,0 (3,5)
	Actif net redressé	523 971	536 129	Actif net redressé	s.o. ²	s.o. ²
	Calibration transactions récentes	112 479	122 157			
	Autres ³	63 945	62 651			
	Actions non participantes, prêts et avances	Actualisation des flux monétaires	290 863	289 322	Taux de rendement exigé ⁴	0,0 %-79,8 % (10,7 %)
Multiple de BAIIA					8,4-8,4	
Multiple de revenus ⁵					1,5-1,5	4,0-4,0
Actif net redressé					s.o. ²	s.o. ²
Calibration transactions récentes		30 861	32 621			
Autres ^{3,5}		106 367	48 064			
		1 310 140	1 315 485			

- En raison des tailles très variées des entreprises composant le portefeuille, le flux caractéristique est présenté en termes de pourcentage du BAIIA sur les ventes.
- Puisque les redressements effectués à l'actif net sont de nature très différente selon les investissements, aucun intervalle de valeur des données n'est présenté pour l'actif net redressé.
- Les autres techniques d'évaluation regroupent principalement les méthodes de valeur de transaction escomptée, de l'offre d'achat, de l'offre d'achat escomptée, de la valeur de rachat et de la valeur de liquidation.
- L'augmentation du maximum de l'intervalle est due à un dossier spécifique incluant un boni.
- La diminution du total de la catégorie Multiple de revenus et l'augmentation du total Autres techniques d'évaluation sont expliquées par un changement de méthode d'évaluation d'un dossier spécifique.

8 Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Sensibilité de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Des analyses de sensibilité ont été produites pour les instruments financiers évalués selon les techniques de la capitalisation des flux monétaires et de l'actualisation des flux monétaires. Ces techniques d'évaluation sont celles où le jugement de l'évaluateur qualifié du Fonds revêt une importance significative dans l'établissement de la juste valeur.

Les techniques d'évaluation de l'actif net redressé, de calibration d'une transaction récente et de la valeur de rachat ne se prêtent pas à l'analyse de sensibilité étant donné l'absence ou le peu d'hypothèses sous-jacentes utilisées pour déterminer la juste valeur. Parmi ces techniques, celle de l'actif net redressé est la plus utilisée. Dans la majeure partie des cas, elle est utilisée pour l'établissement de la juste valeur des parts détenues dans des fonds d'investissement. Cette juste valeur repose essentiellement sur la quote-part de l'avoir des commanditaires selon les derniers états financiers audités de ces fonds, ajustée des résultats intermédiaires et des transactions subséquentes réalisées jusqu'à la date d'évaluation.

Dans une moindre mesure, le Fonds utilise d'autres méthodes d'évaluation où le jugement de l'évaluateur est mis à contribution et où certaines hypothèses sont employées soit principalement, la valeur de transaction escomptée, de l'offre d'achat, de l'offre d'achat escomptée, de la valeur de rachat et de la valeur de liquidation. Ces techniques sont utilisées pour évaluer des instruments financiers d'une juste valeur combinée de 170,3 M\$ au 30 novembre 2022 (110,7 M\$ au 31 mai 2022) et ainsi la direction juge qu'il n'est pas pertinent d'effectuer des analyses de sensibilité sur ces techniques d'évaluation.

Pour les actions non participantes, prêts et avances, nos analyses de sensibilité nous amènent à conclure qu'une variation du taux de rendement exigé de $\pm 0,5\%$ entraînerait une variation de la juste valeur non significative en regard du résultat net et du total des actifs et passifs.

Bien que le Fonds juge que les évaluations à la juste valeur sont appropriées, pour les actions et parts non cotées évaluées selon la méthode de la capitalisation des flux monétaires, le recours à des variables différentes liées à la marge de BAIIA caractéristique et au taux de capitalisation entraînerait une augmentation ou une diminution de la juste valeur qui pourrait être significative selon les cas.

En pratique, les évaluateurs qualifiés du Fonds déterminent un intervalle de valeurs plausibles pour chacun des titres évalués et le milieu de la fourchette est généralement retenu aux fins de présentation aux états financiers. Ainsi, le bas de l'intervalle est le reflet du pire scénario et le haut, le reflet du meilleur scénario pour un investissement donné. Cette pratique constitue la façon la plus répandue d'estimer l'impact financier de la substitution des principales hypothèses par d'autres hypothèses raisonnablement acceptables.

Au 30 novembre 2022, l'écart entre le haut et le bas de la fourchette de valeurs acceptables par rapport à la valeur mitoyenne est de l'ordre de 4,7 % (4,2 % au 31 mai 2022). Le Fonds est d'avis que cette variation de la valeur des actions et parts non cotées est théorique et improbable, car la diversification du portefeuille en termes notamment de secteurs d'activité, de maturité et de taille fait en sorte que la valeur des investissements n'évolue pas de façon unidirectionnelle. Le Fonds n'a donc pas recours à cette variable pour estimer l'incidence de l'utilisation d'hypothèses alternatives sur la juste valeur des actions et parts non cotées évaluées par la biais de la méthode de la capitalisation des flux monétaires. Le Fonds a établi que l'utilisation d'hypothèses alternatives raisonnablement plausibles n'entraînerait pas de justes valeurs significativement différentes.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

9 Participations dans les filiales et dans les entreprises associées

À la suite des analyses quantitatives et qualitatives effectuées, le Fonds a déterminé qu'il détient le contrôle, le contrôle conjoint ou qu'il exerce une influence notable sur le nombre suivant de sociétés en exploitation et d'entités d'investissement :

	30 novembre 2022		31 mai 2022	
	Nombre	Juste valeur	Nombre	Juste valeur
		\$		\$
Filiales				
Sociétés en exploitation	5	68 998	4	67 903
Entités d'investissement	8	68 521	7	69 194
Entreprises associées				
Sociétés en exploitation	35	312 414	33	298 616
Entités d'investissement	3	1 416	3	5 499

L'établissement principal des filiales, des coentreprises et des entreprises associées est principalement au Québec. Le pourcentage des titres de participation détenus par le Fonds (directement ou indirectement) dans les filiales est généralement de plus de 50 %, dans les coentreprises il est de 50 % et il se situe de 20 % à 50 % pour les entreprises associées. Les sociétés en exploitation sont exploitées activement et les entités d'investissement fournissent des services de gestion d'investissements avec l'objectif de générer des revenus de différentes natures. Dans certaines circonstances, il y a des conditions qui pourraient limiter la capacité d'une filiale à transférer des montants au Fonds tels que le respect de certains ratios ou l'approbation d'un versement par une autre institution financière ou d'autres actionnaires.

10 Informations entre parties liées

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds conclut des opérations avec des parties liées qui sont des filiales et entreprises associées. Plusieurs investissements en capital de développement sont considérés comme des parties liées compte tenu du niveau et de la nature de l'investissement. Les opérations consistent, essentiellement, en des produits d'intérêts, de dividendes, de distributions et de certains revenus, notamment de produits de location de bâtiments. Les tableaux suivants présentent les soldes et les transactions avec les parties liées :

Filiales

États de la situation financière	30 novembre 2022	31 mai 2022
	\$	\$
Actif		
Investissements en capital de développement	137 519	137 097
Intérêts, dividendes ou revenus de loyer à recevoir	138	50
Engagements	26 764	31 328

États du résultat global	Périodes de six mois terminées les	
	30 novembre	
	2022	2021
	\$	\$
Produits d'intérêts, dividendes, distributions, honoraires et autres revenus	1 096	95
Gains sur investissements en capital de développement	1 612	11 079
Produits de location de bâtiment	55	47

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

10 Informations entre parties liées (suite)

Entreprises associées

États de la situation financière	30 novembre 2022	31 mai 2022
	\$	\$
Actif		
Investissements en capital de développement	313 830	304 115
Intérêts, dividendes ou revenus de loyer à recevoir	260	453
Garanties et cautionnements	8 475	8 475
Engagements	39 467	32 460

États du résultat global	Périodes de six mois terminées les	30 novembre
	2022	2021
	\$	\$
Produits d'intérêts, dividendes, distributions, honoraires et autres revenus	8 897	5 392
Gains (pertes) sur investissements en capital de développement	(1 345)	12 376

11 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les tableaux qui suivent présentent l'évolution du coût et du cumul des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles :

	Terrains	Bâtiments	Mobilier et équipement de bureau	Matériel informatique	Total immobilisations corporelles	Logiciels	Développement informatique	Total immobilisation incorporelles	Total immobilisations corporelles et incorporelles
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2022									
Coût	5 037	26 146	836	5 111	37 130	6 218	8 540	14 758	51 888
Cumul des amortissements	—	(6 443)	(655)	(3 690)	(10 788)	(2 810)	(4 896)	(7 706)	(18 494)
Valeur comptable nette	5 037	19 703	181	1 421	26 342	3 408	3 644	7 052	33 394
Variation de la période (6 mois)									
Valeur comptable nette au début	5 037	9 813	193	1 308	16 351	3 332	4 071	7 403	23 754
Acquisitions	—	10 000	—	543	10 543	609	—	609	11 152
Dotation aux amortissements	—	(110)	(12)	(430)	(552)	(533)	(427)	(960)	(1 512)
Valeur comptable nette à la fin	5 037	19 703	181	1 421	26 342	3 408	3 644	7 052	33 394

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

11 Immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

	Terrains	Bâtiments	Mobilier et équipement de bureau	Matériel informatique	Total immobilisations corporelles	Logiciels	Développement informatique	Total immobilisation incorporelles	Total immobilisations corporelles et incorporelles
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
31 mai 2022									
Coût	5 037	16 146	836	4 568	26 587	5 609	8 540	14 149	40 736
Cumul des amortissements	—	(6 333)	(643)	(3 260)	(10 236)	(2 277)	(4 469)	(6 746)	(16 982)
Valeur comptable nette	5 037	9 813	193	1 308	16 351	3 332	4 071	7 403	23 754
Variation de la période (12 mois)									
Valeur comptable nette au début	5 037	5 776	160	1 644	12 617	2 676	4 151	6 827	19 444
Acquisitions	—	4 256	60	395	4 711	1 645	745	2 390	7 101
Dotation aux amortissements	—	(219)	(27)	(731)	(977)	(989)	(825)	(1 814)	(2 791)
Valeur comptable nette à la fin	5 037	9 813	193	1 308	16 351	3 332	4 071	7 403	23 754

Aucune immobilisation corporelle ou incorporelle n'a subi une perte de valeur au 30 novembre 2022 et au 31 mai 2022.

Aucune radiation au cours de la période de six mois terminée le 30 novembre 2022. Au cours de la période de douze mois terminée le 31 mai 2022, des immobilisations corporelles au coût et à l'amortissement cumulé de 6,2 M\$ ont été radiées. Cette transaction n'a eu aucun impact sur les charges opérationnelles au résultat net.

Au 30 novembre 2022, les engagements contractuels reliés à l'acquisition d'immobilisations du Fonds totalisaient 12,7 M\$ (24,4 M\$ au 31 mai 2022) et étaient entièrement reliés au projet de modernisation de ses espaces de travail dans son édifice situé à Montréal.

12 Fonds réservés pour garanties et cautionnements consentis

Au 30 novembre 2022, le Fonds a consenti des garanties d'un montant total de 8,5 M\$ (8,5 M\$ au 31 mai 2022), dans le cadre de cautions adossées à des prêts et à des marges de crédit d'exploitation octroyées à des sociétés dans lesquelles le Fonds a investi. Ces garanties ne peuvent être invoquées que dans le cas où une société ne respecterait pas ses obligations contractuelles. La durée habituelle de l'échéance de ces cautions, s'il y a lieu, est inférieure à un an.

Au 30 novembre 2022, conformément à l'article 23 de la loi constitutive, des fonds de 4,3 M\$ (4,3 M\$ au 31 mai 2022) sont réservés à même les autres investissements, soit 50 % des garanties et cautionnements à cette date.

Au 30 novembre 2022, aucun montant n'a été comptabilisé (ni au 31 mai 2022) dans les crédettes à titre de provision pour perte découlant de ces cautionnements consentis.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

13 Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à diverses actions et réclamations. Par conséquent, le Fonds comptabilise une provision à cet effet. Le Fonds prend les moyens pour assurer, lorsque requis, sa défense et éviter de devoir déboursier le montant provisionné.

Le Fonds indemnise, contre des réclamations en dommages et intérêts liées à l'exercice de leurs fonctions, ses administrateurs, dirigeants et membres de comités ainsi que toute personne qui agit à sa demande à titre d'administrateur pour une entreprise dont Fondation est actionnaire ou créancier. Le Fonds a souscrit à une assurance responsabilité à cet effet.

14 Marge de crédit

Le Fonds dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 5,5 M\$, portant intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins et renouvelable annuellement au mois de novembre. Cette marge ne comporte aucune clause restrictive et elle n'a pas été utilisée au cours des périodes de six et douze mois terminées les 30 novembre 2022 et 31 mai 2022.

15 Crédoiteurs et autres passifs

	30 novembre 2022	31 mai 2022
	\$	\$
Sommes à payer sur acquisition d'autres investissements	3 153	643
Provision pour éventualités	3 825	3 825
Autres charges à payer	11 438	11 839
Instruments financiers dérivés (note 6)	4 783	378
	23 199	16 685

16 Capital-actions

Autorisé

Actions de catégorie A en série

Nombre illimité d'actions et de fractions d'action de catégorie A, série 1 et série 2, donnant droit de recevoir tout dividende déclaré par le Fonds « participantes », avec droit de vote pour les actions et sans droit de vote pour les fractions d'action, avec droit d'élire trois représentants au conseil d'administration, rachetables sous réserve de certaines conditions prévues par la Loi, sans valeur nominale.

Les actions de catégorie A, série 1, et les actions de catégorie A, série 2, prennent rang également entre elles, à titre d'actions de cette catégorie, quant au paiement de dividendes, au partage de biens advenant la dissolution du Fonds, à sa liquidation, à la répartition des résultats nets ou à la distribution de tout ou d'une partie de son actif parmi les porteurs d'actions et, le cas échéant, au paiement de tout prix d'achat et de rachat. Le droit de vote qui s'y rattache s'exerce en une seule et même assemblée, sans égard à leurs séries respectives, et leurs porteurs peuvent être convoqués à cette assemblée, donner procuration et généralement y agir indistinctement, sauf lorsque la Loi, l'acte constitutif ou les règlements, le cas échéant, requièrent un vote séparé.

16 Capital-actions (suite)

Autorisé (suite)

Actions de catégorie A en série (suite)

a) *Actions de catégorie A, série 1*

Les actions de catégorie A, série 1, ne peuvent être émises qu'à une personne physique qui demande leur transfert immédiat à un fiduciaire dans le cadre d'un régime enregistré d'épargne-retraite ou tout autre régime enregistré reconnu par la Loi. Elles ne peuvent être détenues que dans le cadre d'un tel régime.

b) *Actions de catégorie A, série 2*

Les actions de catégorie A, série 2, ne seront émises qu'à des personnes qui ne demanderont pas leur transfert à un fiduciaire.

Actions de catégorie B

Nombre illimité d'actions et de fractions d'action de catégorie B, donnant droit de recevoir tout dividende déclaré par le Fonds, participantes, avec droit de vote pour les actions et sans droit de vote pour les fractions d'action, avec droit d'élire trois représentants au conseil d'administration. Les actions de catégorie B détenues par un fiduciaire pourront être échangées au gré de leur porteur ou du Fonds en actions de catégorie A, série 1, et les actions de catégorie B détenues par une personne physique pourront être échangées au gré de leur porteur ou du Fonds en actions de catégorie A, série 2, et ce, sur la base d'une action de catégorie B pour une action de catégorie A, série 1, ou, selon le cas, une action de catégorie A, série 2, sans valeur nominale.

Actions de catégorie G

Nombre illimité d'actions de catégorie G, sans droit de dividende, non participantes, sans droit de vote, non transférables, rachetables au gré du détenteur à une valeur égale au moindre de la valeur d'émission ou de la valeur aux livres. En cas de déficit, les détenteurs de ces actions assument en priorité, jusqu'à concurrence de la contrepartie versée sur ces actions, tout déficit et toute moins-value non matérialisée et, en cas de dissolution, de liquidation ou de toute autre cession totale ou partielle des biens du Fonds, ces actions confèrent à leurs détenteurs le droit d'être remboursés après que tous les détenteurs d'actions de catégories A et B ont été remboursés.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

16 Capital-actions (suite)

Autorisé (suite)

Actif net de catégorie A et séries d'actions

	Série 1		Série 2		Total	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
30 novembre 2022						
Actif net au début	204 243	3 067 944	2 890	43 409	207 133	3 111 353
Opérations sur le capital-actions						
Émissions d'actions	14 197	216 845	326	5 025	14 523	221 870
Rachats d'actions	(4 731)	(73 535)	(89)	(1 420)	(4 820)	(74 955)
Résultat de la période						
Résultat global	—	(6 592)	—	(131)	—	(6 723)
	9 466	136 718	237	3 474	9 703	140 192
Actif net à la fin	213 709	3 204 662	3 127	46 883	216 836	3 251 545
	Série 1		Série 2		Total	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
31 mai 2022						
Actif net au début	189 134	2 922 284	2 451	37 867	191 585	2 960 151
Opérations sur le capital-actions						
Émissions d'actions	22 621	351 056	558	8 535	23 179	359 591
Rachats d'actions	(7 512)	(120 024)	(119)	(1 909)	(7 631)	(121 933)
Résultat de la période						
Résultat global	—	(85 372)	—	(1 084)	—	(86 456)
	15 109	145 660	439	5 542	15 548	151 202
Actif net à la fin	204 243	3 067 944	2 890	43 409	207 133	3 111 353

16 Capital-actions (suite)

Autorisé (suite)

Au 30 novembre 2022 et au 31 mai 2022, aucune action de catégorie B et de catégorie G n'était émise.

Virements

Conformément à une décision prise lors de l'assemblée générale du 29 septembre 2007, le Fonds peut, de temps à autre, par simple résolution des administrateurs et sans autre formalité : i) augmenter ou réduire le montant du capital-actions émis et payé afférent aux actions de catégorie A, série 1, en circulation, sans distribution ni versement aux porteurs de ces actions, d'un montant ainsi ajouté au compte de capital-actions émis et payé ou déduit de ce dernier, selon le cas, ou ii) imputer tout surplus d'apports pour éliminer ou réduire le déficit.

Au cours de la période de six mois terminée le 30 novembre 2022, les administrateurs du Fonds ont approuvé l'augmentation du capital émis et payé des actions de catégorie A, série 1 d'un montant de 190,0 M\$ par virement des résultats nets non distribués (aucun au cours de l'exercice précédent).

Surplus d'apports

Le surplus d'apports proviendrait s'il y a lieu de l'excédent de la valeur moyenne du capital-actions émis sur le prix payé lors du rachat d'actions.

Modalités de rachat

Le Fonds doit racheter les actions de catégorie A dans les circonstances prévues par la Loi ou les acheter de gré à gré dans les circonstances exceptionnelles prévues dans la *Politique d'achat de gré à gré des actions de catégorie A* adoptée par le conseil d'administration du Fonds et approuvée par le ministre des Finances du Québec. Outre ces circonstances, une action ou une fraction d'action de catégorie A ne peut pas être rachetée.

Le prix de rachat des actions et des fractions d'action de catégorie A est fixé deux fois par année par le conseil d'administration sur la base de la valeur du Fonds au 31 mai et au 30 novembre.

17 Informations relatives au capital

Le Fonds recueille du capital afin d'effectuer des investissements conformément à sa mission, tout en maintenant les liquidités requises pour répondre aux demandes de rachats présentées par les actionnaires. Le Fonds a comme politique de réinvestir tous les bénéfices générés par son opération et ne prévoit pas verser de dividendes à ses actionnaires. Le Fonds n'est pas assujéti à des exigences externes concernant son capital autres que celles qui régissent l'émission et le rachat de ses actions.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

17 Informations relatives au capital (suite)

Les règles régissant l'émission et le rachat des actions sont présentées dans le prospectus déposé annuellement auprès de l'Autorité des marchés financiers. La *Loi sur les impôts* du Québec prévoit que le Fonds peut être appelé à payer une pénalité s'il achète de gré à gré au cours d'un même exercice, plus de 2 % du capital versé, certains critères d'achat étant exclus de ce calcul. Le Fonds a toujours respecté cette limite et entend continuer à le faire à l'avenir.

Au 30 novembre 2022 et au 31 mai 2022, le Fonds respectait l'ensemble des règles régissant l'émission et le rachat de ses actions.

Norme d'investissement

La loi constituant Fondation prévoit qu'à chaque exercice financier, les investissements admissibles moyens doivent représenter au minimum 65 % de l'actif net moyen de l'année précédente du Fonds (Norme d'investissement).

Si le Fonds faisait défaut dans l'atteinte de ce pourcentage dans une année donnée, les émissions d'actions donnant droit aux crédits d'impôt pour l'exercice financier suivant seraient limitées à un pourcentage prescrit de la valeur totale des actions émises de l'exercice précédent, à l'exception des actions acquises par retenue sur le salaire et par les contributions de l'employeur prévues aux ententes conclues jusqu'à la fin de l'exercice précédent.

Le respect de cette norme est validé sur une base annuelle, au 31 mai de chaque année. Aux 31 mai 2022 et 2021, Fondation respectait la Norme d'investissement.

18 Charges opérationnelles

	Périodes de six mois terminées les 30 novembre	
	2022	2021
	\$	\$
Traitements et charges sociales	19 184	16 242
Frais de communication aux actionnaires	391	287
Frais de fonctionnement	2 768	2 110
Frais de garde, registrariat et fiducie	347	381
Frais de publicité et d'information	448	278
Honoraires des gestionnaires externes	1 926	2 112
Frais d'occupation et loyer	1 420	1 362
Honoraires professionnels	6 641	5 093
Produits de location de bâtiments	(2 488)	(1 008)
Amortissements (note 11)	1 512	1 362
	32 149	28 219

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

19 Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau suivant présente la composition de la rémunération des membres du conseil d'administration et de la haute direction :

	Périodes de six mois terminées les 30 novembre	
	2022	2021
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel à court terme	1 456	1 205
Avantages postérieurs à l'emploi	146	85
Rémunération du conseil d'administration	217	200
	1 819	1 490

La rémunération inclut tous les avantages du personnel dans le cours normal des activités. Les avantages du personnel désignent toutes les formes de contrepartie payées, payables ou fournies par l'entité ou au nom de celle-ci, en échange de services rendus à l'entité.

20 Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, le Fonds est légiféré selon des règles applicables aux sociétés de placement à capital variable et, par conséquent, l'impôt fédéral exigible sur les gains en capital est recouvrable en procédant à l'augmentation du capital-actions émis et payé à la suite d'un virement des résultats non distribués ou lors de rachats d'actions. Puisque cet impôt est remboursable et que la direction du Fonds estime que les conditions pour récupérer cet impôt seront rencontrées, celui-ci est présenté à titre d'impôt en main remboursable sous le poste « Débiteurs et autres actifs » (note 5) et aucune charge n'est comptabilisée aux états du résultat global.

De plus, le Fonds a le statut de société privée et, par conséquent, une partie de l'impôt fédéral exigible sur ses revenus de placement est recouvrable en procédant à l'augmentation du capital-actions émis et payé à la suite d'un virement des résultats non distribués. Au cours des périodes de six mois terminées le 30 novembre 2022 et 2021, aucun impôt recouvrable n'a été comptabilisé sur ces revenus.

En vertu de la *Loi sur les impôts* du Québec, le Fonds a le statut de société d'investissement à capital variable. En conséquence, le Fonds peut déduire de son revenu imposable du Québec ses gains en capital imposables, sans toutefois rendre son revenu imposable négatif. En conséquence, les gains en capital réalisés par le Fonds ne sont sujets à aucun impôt du Québec.

Impôts sur le résultat

	Périodes de six mois terminées les 30 novembre	
	2022	2021
	\$	\$
Exigibles	19	15
Différés	(125)	25
	(106)	40

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

20 Impôts (suite)

Impôts sur le résultat (suite)

Les impôts sur le résultat diffèrent du montant qui serait obtenu en appliquant le taux d'imposition de base combiné (fédéral et provincial). Cet écart est expliqué de la façon suivante :

	Périodes de six mois terminées les	
	30 novembre	
	2022	2021
	\$	\$
Impôts selon le taux d'imposition de base combiné de 50,17 % (50,17 % en 2021)	(3 493)	105 218
Dividendes non imposables	(7 526)	(2 682)
Partie non imposable ou non déductible sur les gains ou les pertes en capital réalisés et non réalisés	11 173	(93 296)
Écart de taux	215	(2 799)
Impôt en main remboursable	(515)	(6 295)
Renversement des pertes reportées	(18)	(138)
Charges non déductibles et autres éléments	58	32
	(106)	40

Actifs d'impôts différés

Les éléments donnant lieu aux actifs d'impôts différés se détaillent comme suit :

	30 novembre 2022	31 mai 2022
	\$	\$
Avantage fiscal attribuable au report de pertes, échéant jusqu'en 2040	511	493
Frais d'émission d'actions	607	644
Avantages postérieurs à l'emploi	2 306	2 228
Immobilisations	1 866	1 817
Autres éléments	622	622
	5 912	5 804

Au 30 novembre 2022, le Fonds n'a aucune perte fiscale reportée au fédéral et dispose d'un solde de 14,8 M\$ au provincial pouvant servir à réduire le résultat imposable des exercices ultérieurs. Le solde des pertes fiscales reportées au provincial expire comme suit :

	Provincial
	\$
2030	2 635
2031	741
2032	8 313
2033	2 127
2036	905
2040	95
	14 816

21 Avantages postérieurs à l'emploi

Le Fonds possède deux régimes de retraite à prestations déterminées, dont un n'est pas capitalisé, et un régime d'avantages complémentaires de retraite. Le régime de retraite capitalisé est administré par un comité de retraite qui est accompagné par divers professionnels externes indépendants.

21.1 Particularités des régimes

Les régimes de retraite à prestations déterminées sont destinés à toutes les personnes salariées qui satisfont à certaines conditions. Les prestations de ces régimes sont fondées sur les années de service et sur les salaires de fin de carrière. Une évaluation de capitalisation et de solvabilité est produite chaque année, déterminant ainsi le niveau des cotisations que le Fonds doit verser au régime de retraite capitalisé.

Le calcul des obligations au titre des prestations constituées de ces régimes est basé sur des évaluations actuarielles complètes effectuées en date du 30 novembre 2022 en ce qui concerne le régime non capitalisé et du 31 décembre 2019 dans le cas du régime capitalisé. Les actuaires indépendants ont recours à des extrapolations lorsque les dates des dernières évaluations actuarielles effectuées ne coïncident pas avec la date des états financiers présentés. La prochaine évaluation actuarielle complète devrait être effectuée au plus tard en date du 31 décembre 2022 dans le cas du régime capitalisé.

Le régime d'assurances collectives est un régime non contributif d'assurance maladie, d'assurance vie ainsi que d'assurance dentaire, destiné aux mêmes personnes que celles des régimes de retraite. Les obligations au titre des prestations constituées de ce régime, évaluées par des actuaires indépendants, ont été extrapolées au 30 novembre 2022, en se basant sur les données des évaluations actuarielles complètes effectuées en date du 31 mai 2020. La prochaine évaluation actuarielle complète sera effectuée au plus tard en date du 31 mai 2023.

Le régime de retraite non capitalisé et le régime d'assurances collectives ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas soumis à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

21 Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

21.1 Particularités des régimes (suite)

Les tableaux suivants présentent les composantes des passifs nets reliés aux avantages postérieurs à l'emploi au 30 novembre 2022 et au 31 mai 2022.

Période de six mois terminée le 30 novembre 2022							
	Régimes de retraite à prestations déterminées			Régime d'assurances collectives			Combinés
	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs des régimes	Total	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs du régime	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	(65 781)	55 183	(10 598)	(8 861)	—	(8 861)	(19 459)
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(2 639)	—	(2 639)	(433)	—	(433)	(3 072)
Produit (charge) d'administration	—	(59)	(59)	—	—	—	(59)
d'intérêts	(1 600)	1 374	(226)	(214)	—	(214)	(440)
Incidence sur le résultat net	(4 239)	1 315	(2 924)	(647)	—	(647)	(3 571)
Réévaluations :							
Rendement des actifs des régimes net de l'intérêt sur les actifs	—	(2 644)	(2 644)	—	—	—	(2 644)
Gain découlant des changements dans les hypothèses financières	2 389	—	2 389	287	—	287	2 676
Gain (perte) lié à l'expérience	119	—	119	—	—	—	119
Incidence des réévaluations sur l'autre élément du résultat global	2 508	(2 644)	(136)	287	—	287	151
Cotisations :							
Du Fonds	—	2 650	2 650	—	91	91	2 741
Participants aux régimes	(838)	838	—	—	—	—	—
Prestations versées	483	(483)	—	91	(91)	—	—
	(355)	3 005	2 650	91	—	91	2 741
Solde à la fin	(67 867)	56 859	(11 008)	(9 130)	—	(9 130)	(20 138)

Les cotisations prévues aux régimes de retraite à prestations déterminées et au régime d'assurances collectives au cours du prochain exercice s'élèvent respectivement à 4,6 M\$ et 0,2 M\$.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

21 Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

21.1 Particularités des régimes (suite)

Période de douze mois terminée le 31 mai 2022							
	Régimes de retraite à prestations déterminées			Régime d'assurances collectives			Combinés
	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs des régimes	Total	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs du régime	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	(74 198)	53 803	(20 395)	(12 435)	—	(12 435)	(32 830)
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(6 425)	—	(6 425)	(1 348)	—	(1 348)	(7 773)
Produit (charge)							
d'administration	—	(159)	(159)	—	—	—	(159)
d'intérêts	(2 530)	1 916	(614)	(420)	—	(420)	(1 034)
Incidence sur le résultat net	(8 955)	1 757	(7 198)	(1 768)	—	(1 768)	(8 966)
Réévaluations :							
Rendement des actifs des régimes net de l'intérêt sur les actifs	—	(5 658)	(5 658)	—	—	—	(5 658)
Gain découlant des changements dans les hypothèses financières	18 578	—	18 578	2 016	—	2 016	20 594
Gain (perte) liée à l'expérience	(794)	—	(794)	3 186	—	3 186	2 392
Incidence des réévaluations sur l'autre élément du résultat global	17 784	(5 658)	12 126	5 202	—	5 202	17 328
Cotisations :							
Du Fonds	—	4 869	4 869	—	140	140	5 009
Participants aux régimes	(1 376)	1 376	—	—	—	—	—
Prestations versées	964	(964)	—	140	(140)	—	—
	(412)	5 281	4 869	140	—	140	5 009
Solde à la fin	(65 781)	55 183	(10 598)	(8 861)	—	(8 861)	(19 459)

21 Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

21.2 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles importantes sont les suivantes :

	30 novembre 2022		31 mai 2022	
	Régimes de retraite	Régime d'assurances collectives	Régimes de retraite	Régime d'assurances collectives
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	5,05 %	5,05 %	4,85 %	4,85 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'augmentation des salaires	4,00 %	—	4,00 %	—
Table de mortalité	CPM 2014 pour secteur privé	CPM 2014 pour secteur privé	CPM 2014 pour secteur privé	CPM 2014 pour secteur privé
Coûts constatés au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	4,85 %	4,85 %	3,40 %	3,40 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'augmentation des salaires	4,00 %	—	3,50 %	—
Table de mortalité	CPM 2014 pour secteur privé	CPM 2014 pour secteur privé	CPM 2014 pour secteur privé	CPM 2014 pour secteur privé

Au 30 novembre 2022, la durée moyenne de l'obligation au titre des prestations définies est de 20,1 années (20,7 années au 31 mai 2022) pour les régimes de retraite et de 17,3 années (15,9 années au 31 mai 2022) pour le régime d'assurances collectives.

21 Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

21.3 Analyse de sensibilité

Le tableau qui suit présente une analyse de la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies aux changements d'hypothèses indiquées. L'analyse de sensibilité a été faite en faisant varier chacune des hypothèses individuellement. En fonction des variations réelles observables dans le futur, il est fort possible que certaines de ces hypothèses soient corrélées, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence sur les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

	Variation de l'hypothèse %	Augmentation de l'hypothèse \$	Diminution de l'hypothèse \$
Incidence sur l'obligation au titre des prestations définies (régimes de retraite)			
Taux d'actualisation	1	(10 107)	13 465
Taux d'inflation	1	2 733	(3 973)
Taux d'augmentation des salaires	1	2 992	(3 177)
Taux de mortalité	10	(1 073)	1 180
Incidence sur l'obligation au titre des prestations d'assistance médicale postérieure à l'emploi (régime d'assurances collectives)			
Taux d'actualisation	1	(1 256)	1 575
Taux d'inflation	1	1 754	(1 407)
Taux de mortalité	10	(313)	348

21.4 Répartition des actifs

La juste valeur des actifs des régimes a été répartie comme suit :

	30 novembre 2022 %	31 mai 2022 %
Actifs cotés en Bourse		
Actions canadiennes	11,6	12,6
Actions étrangères	39,0	40,0
Actifs non cotés en Bourse		
Obligations	29,0	29,4
Autres	20,4	18,0
	100,0	100,0

21.5 Risques associés aux avantages postérieurs à l'emploi

Les principaux risques associés aux avantages postérieurs à l'emploi sont :

- Risque d'investissement

L'obligation au titre des prestations constituées est calculée en utilisant un taux d'actualisation. Si les rendements des actifs de la caisse sont inférieurs à ce taux d'actualisation, un déficit sera créé.

- Risque de taux d'intérêt

Une variation des taux obligataires affectera la valeur des obligations reliées aux avantages postérieurs à l'emploi.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

21 Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

21.5 Risques associés aux avantages postérieurs à l'emploi (suite)

- Risque de longévité

Une amélioration plus importante de l'espérance de vie que celle prévue dans les tables utilisées augmentera la valeur des obligations reliées aux avantages postérieurs à l'emploi.

- Risque d'inflation

Les obligations reliées aux avantages postérieurs à l'emploi sont calculées en considérant un certain niveau d'inflation. Une inflation réelle supérieure à celle anticipée aura pour effet d'augmenter la valeur de ces obligations.

21.6 Réévaluation des passifs nets reliés aux avantages postérieurs à l'emploi, déduction faite des impôts

	Périodes de six mois terminées les 30 novembre	
	2022	2021
	\$	\$
Réévaluation des passifs nets reliés aux avantages postérieurs à l'emploi	151	(1 310)
Impôts différés	(17)	150
	134	(1 160)

22 Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	Périodes de six mois terminées les 30 novembre	
	2022	2021
	\$	\$
Variation des éléments hors caisse		
Débiteurs et autres actifs	(6 537)	88
Impôts sur le résultat	1 350	(17 565)
Impôt en main remboursable	93	(2 058)
Créditeurs et autres passifs	(4 296)	(5 006)
	(9 390)	(24 541)
Autres informations sur les éléments de trésorerie		
Intérêts reçus	12 232	12 531
Dividendes et distributions reçus	11 245	8 021

23 Renseignements additionnels

Le *Relevé du coût des investissements en capital de développement* (audité), le *Relevé des autres investissements* (non audité), ainsi que le *Répertoire de la quote-part de Fondation du coût des investissements effectués par les fonds partenaires ou spécialisés* (non audité), sont disponibles au siège social du Fonds, sur son site Web (www.fondation.com) ou sur le site Web de SEDAR (www.sedar.com).